

Institut national de la recherche scientifique (INRS) : la chaîne du livre

André Vanasse

Numéro 162, été 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/82093ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2016). Institut national de la recherche scientifique (INRS) : la chaîne du livre. *Lettres québécoises*, (162), 3–4.

Institut national de la recherche scientifique (INRS) :

la chaîne du livre

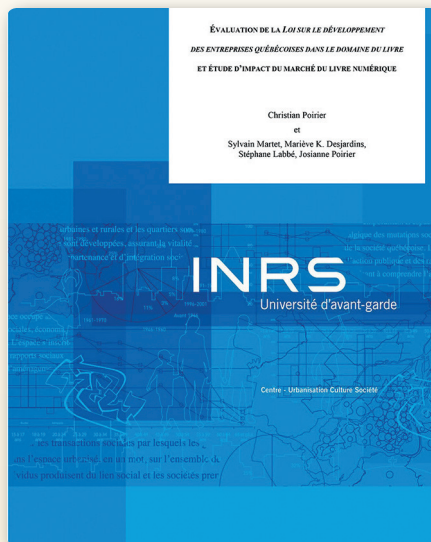
Depuis quelques décennies, le Québec a mis sur pied une structure de recherche extrêmement bien articulée dans plusieurs domaines. C'est le cas particulièrement pour le marché du livre où les statistiques pullulent, de sorte qu'on peut avoir une vision précise de cette industrie de premier plan qu'est celle du livre. En fait, c'est la plus importante des industries culturelles, avec un chiffre d'affaires de plus de 600 millions de dollars...

L'automne dernier était publiée l'étude *Évaluation de la loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et étude d'impact du marché du livre numérique* par Christian Poirier et Sylvain Martet, Mariève K. Desjardins, Stéphane Labbé et Josianne Poirier, une publication de l'INRS (Institut national de la recherche scientifique : Centre Urbanisation Culture et Société). Cette recherche analysait tous les maillons de la chaîne du livre : éditeurs, distributeurs, libraires. On y a même interviewé des écrivains. On voulait savoir si les intervenants du livre étaient satisfaits de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. En complément, les auteurs se sont penchés sur la question du livre numérique. Je n'ai pas l'intention de revenir sur le numérique, d'autant moins que le milieu, et particulièrement l'Association des éditeurs de livre (ANEL), s'est montré plutôt critique à propos de cette analyse spécifique.

LA DIMINUTION DU NOMBRE DE DISTRIBUTEURS

Personnellement, j'ai été fort intéressé par les données statistiques fournies dans cette enquête. On peut y suivre l'évolution du livre de 1981 à 2011. Le tableau n'est pas complet, mais on y glane beaucoup d'informations. Par exemple, on y apprend que, si les distributeurs ont connu une certaine stabilité de 1981 à 2001, celle-ci a cependant été suivie par une décroissance étonnante : le nombre de distributeurs est en effet passé de 12 à 3, une diminution de 400 % pour la période de 2001 à 2011. Comme l'étude porte sur le fonctionnement des instances par rapport à la loi qu'on appelle commodément loi 51, les auteurs n'ont pas commenté cette décroissance, pas plus d'ailleurs que celle des autres instances dont je parlerai *infra*.

À titre de directeur littéraire chez XYZ éditeur, j'ai bien connu cette période et ses soubresauts. Les distributeurs avaient construit des entrepôts pouvant contenir sans doute plus d'un million de livres, mais ils se sont vite rendu compte qu'ils ne pouvaient



suivre le rythme des publications. Ainsi, le roman, dont on avait publié 464 titres en 2003, faisait un bond considérable à 802 titres en 2011. L'écart était encore plus marqué pour la littérature jeunesse qui passait, durant les mêmes années, de 273 publications à 1 220, une augmentation de 450 % ! Ces chiffres ne sont pas contenus dans l'étude, mais sont tirés des *Statistiques sur l'édition* produites par la Bibliothèque nationale. Ils sont importants tout de même, puisqu'ils me permettent de mieux me situer dans l'ensemble des activités du livre.

Si les distributeurs ont fermé boutique de façon aussi spectaculaire, c'est tout simplement parce que la plupart ne pouvaient engranger les inventus, qui leur parvenaient à une cadence trop rapide. Même les gros distributeurs — Dimedia dans le cas de XYZ éditeur — retournaient les livres un an à peine après qu'ils avaient été publiés. C'était désolant, autant pour l'éditeur que pour l'auteur. De fait, XYZ éditeur a utilisé un étage complet de l'immeuble que la maison d'édition occupait alors pour y stocker les livres trop rapidement retournés.

La crise du livre que nous vivons actuellement est née de cette surproduction. Je le répète, pour faire taire les mauvaises langues : nous

ne sommes pas différents des autres pays industrialisés. La France connaît les mêmes problèmes que nous.

LES LIBRAIRIES AGRÉÉES

Les librairies agréées ont connu une décroissance moins spectaculaire. Avec l'adoption du projet de loi 51, en 1981, elles ont fait un bond qu'on pourrait qualifier de raisonnable en passant de 156 à 176. Pour l'année 1995-1996, le nombre de librairies a atteint 230. Par la suite, c'est-à-dire jusqu'en 2011, la décroissance a été constante (194 librairies). Cette baisse n'a pas cessé, mais il m'est difficile d'en juger parce que l'étude se termine en 2011. Je sais que l'Association des libraires du Québec (ALQ) réunit moins de 100 propriétaires de librairies alors que la chaîne Renaud-Bray — Archambault, elle, compterait une quarantaine de librairies. Le total pourrait s'élever à 140 librairies, loin des 194 de 2011. Là encore, il y a eu hécatombe, mais moindre — et de beaucoup — que chez les distributeurs.

On sait que les librairies « agréées » sont celles qui répondent aux normes de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. Cela oblige, entre autres, les libraires à « détenir, durant toute l'année, un stock minimum de 6 000 titres différents, soit 2 000 livres publiés au Québec et 4 000 publiés ailleurs qu'au Québec ». Cette exigence comporte d'énormes avantages. Les librairies agréées sont les seules à pouvoir vendre des livres dans les écoles. La loi 51 « oblige les acheteurs institutionnels à acheter tous leurs livres, à l'exception des manuels scolaires, dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative ». En outre, l'acheteur institutionnel (ce sont les institutions scolaires, bien sûr) doit acheter les livres « au prix régulier », c'est-à-dire sans aucune remise.

Cette loi a été une bénédiction pour le Québec. Avant qu'elle ne soit adoptée, c'était la liberté totale. Des représentants des grandes maisons françaises — les Larousse, Hachette et autres — parcouraient

le territoire pour y vendre leurs livres ou leurs dictionnaires. En mettant un frein à cette façon de procéder, le Québec a donné tout le pouvoir aux librairies d'ici et favorisé grandement la diffusion des œuvres québécoises dans les écoles, les libraires étant tenus de posséder un fonds, tel que cela a été précisé antérieurement.

La loi a ceci de pertinent qu'elle oblige les institutions scolaires à s'alimenter auprès des librairies de leur région. Ce faisant, elle a permis aux librairies, hors des grandes agglomérations, d'augmenter sensiblement leurs revenus et de tirer des profits de leur entreprise. On comprendra que les intervenants du livre trouvent toujours — du moins pour la plupart d'entre eux — que cette loi a été et restera bénéfique pour l'ensemble du Québec.

ET LES ÉDITEURS, EUX ?

Étonnamment, le nombre d'éditeurs, au lieu de diminuer, a augmenté, passant de 59, en 1981, à 176, en 2011, une augmentation de 176 %. Je me souviens de m'être dit, à

Peut-on continuer à accumuler les déficits en se disant que les choses vont se replacer ?

cette époque, que tôt ou tard les nouveaux feraient faillite, mais cela ne s'est pas produit : en littérature, les éditeurs de la première décennie du siècle se sont imposés comme des leaders. Je renvoie à mon dernier éditorial (numéro 161, printemps 2016) ceux et celles qui voudraient en savoir plus à ce sujet.

Une telle augmentation n'est pas sans conséquence. Pour la plupart des éditeurs, les profits ne sont pas au rendez-vous, loin de là. La force des petits éditeurs réside dans leur capacité à gérer avec parcimonie un budget très réduit, avec lequel certains vivent depuis plus d'une décennie. Il s'agit en quelque sorte d'une vocation, l'essentiel

étant de survivre dans cette jungle où chacun tente de s'imposer pour mettre la main sur une part du gâteau. Ils y réussissent très bien, mais ce qui m'étonne le plus est que plusieurs de ces nouveaux éditeurs — et ce sont les meilleurs —, sont membres de l'ANEL. Je ne m'y attendais vraiment pas. Cela prouve que, malgré l'énergie mise à défendre leurs auteurs, les jeunes éditeurs et éditrices ont le sens de la solidarité.

ET L'AVENIR ?

Les chiffres sont inquiétants : les ventes de livres ont reculé de 120 millions de dollars depuis cinq ans. À l'évidence, la machine connaît de sérieux ratés. Peut-on continuer à accumuler les déficits en se disant que les choses vont se replacer ? Je voudrais bien le croire, mais on risque alors de connaître des lendemains difficiles. Le milieu du livre doit retrouver un équilibre interne, mais quel prix devra-t-il payer ? J'aimerais pouvoir jouer les devins, mais je ne suis pas sûr d'être en mesure de donner la bonne réponse. De toute façon, si je m'y risquais, elle serait plutôt sombre !



TRIPTYQUE

514-597-1666
www.triptyque.qc.ca



Mélanie Beauchemin

LE DÉSIR MONSTRUEUX

dans les récits d'Anne Hébert

essai



 Triptyque

essai, 27 \$, 978-2-89741-026-1



Marie-Christine Boyer

Farö

roman



 Triptyque

roman, 22 \$, 978-2-89741-069-8



Marie-Christine Arbour

TRANS

roman



 Triptyque

roman, 25 \$, 978-2-89741-063-6